



## **PREFET DE MAYOTTE**

### **ARRETE N° 873/SGA/2018 du 21 novembre 2018**

Portant composition et fonctionnement des conseils citoyens de la commune de Tsingoni

**LE PREFET DE MAYOTTE**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre nationale du mérite

VU la Constitution, notamment ses articles 38 et 73 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le décret du 11 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le décret du 28 mars 2018 du Président de la République nommant Monsieur Dominique SORAIN, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 271/SGA/2017 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Dominique FOSSAT, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Tsingoni auprès du Préfet de Mayotte ;

Sur proposition du Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Cadre général des Conseils Citoyens**

Les Conseils Citoyens de la commune de Tsingoni sont un lieu d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression de la parole des habitants et un lieu de co-construction avec la municipalité.

De plus, les Conseils Citoyens garantissent la place des habitants dans les instances de pilotage dans lesquelles s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

### **Article 2 : Composition des Conseils Citoyens**

Les membres permanents des Conseils Citoyens sont les suivants :

#### **Pour le village de Combani / Mroale :**

**Le collège des habitants est composé de : 11 membres ;**

- Madame ABDALLAH Zalihata, quartier Filaouni Combani, 97680 Tsingoni
- Madame ALI Fatima, chez Ali Karani Moindjoumo, quartier Bajoni Combani, 97680 Tsingoni
- Madame BACARI Mariati, quartier école publique Mroalé, 97680 Tsingoni
- Madame HAMADA Baraka, quartier SIM Décasé Combani, 97680 Tsingoni
- Madame HAMADA Thamarati, quartier Mfilaouni, 97680 Tsingoni
- Monsieur MDJASSIRI Mohamadi Ali, quartier SIM Combani, 97680 Tsingoni
- Madame MOHAMED Mariame, 5 bis lot des ylangs Combani, 97680 Tsingoni
- Madame SAID MLARAHHA Antufiya, rue USMA Combani, 97680 Tsingoni
- Madame SOIDRIDINI Faouriya, Mfilaouni Combani, 97680 Tsingoni
- Madame SOILHI Zainaba, à côté ancienne bibliothèque, 97680 Tsingoni
- Madame SOULE Samianti, quartier Mfilaouni Combani, 97680 Tsingoni

#### **Pour le village de Tsingoni :**

**Le collège des habitants est composé de : 16 membres**

- Monsieur SOUF Anli, quartier Dzaoudzi, 97680 Tsingoni
- Monsieur MADJINDA Youssfou, Saïd, quartier Boboka, 97680 Tsingoni
- Monsieur YVES Hamada, quartier Magnassini, 97680 Tsingoni
- Monsieur CHANFI El-Anrifou, quartier Mkaféni, 97680 Tsingoni
- Monsieur SOILHI Duyouf, quartier Boboka, 97680 Tsingoni
- Monsieur CHADULI Bamana, quartier Dzaoudzi, 97680 Tsingoni
- Madame MOUSSA Hamidati, Zayihati, quartier 100 villas, 97680 Tsingoni
- Madame AHAMADA Moizari, quartier Hachenoi, 97680 Tsingoni
- Madame ATTOUMANI Mariame, quartier Hachenoi, 97680 Tsingoni
- Madame DJANFAR Ambarya, quartier 100 villas, 97680 Tsingoni
- Madame ABDOU Salimati, quartier Boboka, 97680 Tsingoni
- Monsieur ALI MINIHADJI Salimou, quartier Dzaoudzi, 97680 Tsingoni
- Monsieur MOHAMADI Toumbou, quartier Hadoumé, 97680 Tsingoni
- Monsieur MOUSSA Issoufi, quartier Madi Djalani, 97680 Tsingoni
- Monsieur NASSUR Ahmed, quartier 100 villas, 97680 Tsingoni
- Monsieur MARI Djanffar Soidiki, quartier Boboka, 97680 Tsingoni

#### **Pour le village de Mirereni :**

**Le collège des habitants** est composé de : **9 membres**

- Monsieur AHAMADA Issouf, chez Abdou Mtregani, quartier Mronimoila, 97680 Tsingoni
- Monsieur AHAMADI Chamite, 16 22 quartiers RHI, 97680 Tsingoni
- Madame AHAMED Faika, quartier Mronimoila, 97680 Tsingoni
- Madame ANDJILANI Fatima, Miréréni, 97680 Tsingoni
- Madame HOUMADI Rahamatou, C8-18 de la RHI Miréréni, 97680 Tsingoni
- Monsieur HOUMADI Maoulida, quartier école maternelle Miréréni, 97680 Tsingoni
- Monsieur SIDI Nadjibou, Miréréni, 97680 Tsingoni
- Monsieur MOHAMED M'Djibou, chez Abdou Hakim, quartier Mronimoila, 97680 Tsingoni
- Madame BACAR Zainabou, 03 lot SIM, 97680 Tsingoni

### **Article 3 : Modalités de fonctionnement**

Le fonctionnement de chaque conseil citoyen est encadré par une charte, validée par le comité de pilotage du contrat de ville, qui définit les modalités de son activité, les instances qui le composent et les conditions de désignation et de renouvellement de ses membres.

Cette charte détermine également les modalités d'organisation du conseil citoyen et ses relations avec la commune de Tsingoni.

### **Article 4 : Exécution du présent arrêté**

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de Mayotte et Monsieur le Maire de la commune de Tsingoni sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet de Mayotte,  
Délégué du gouvernement,



**Dominique SORAIN**